

TRAITEMENT DES RETOURS : **AUJOURD'HUI ET PLUS ENCORE DEMAIN**

Et bien on souhaite bien du courage à ceux qui ont décidé de suivre une autre section syndicale que la notre sur BRUNE PPDC. Entre ceux qui s'écoutent parler en réunion et qui posent des questions sans réponse sur BRUNE et ceux qui ne connaissent ni ce qu'est un CTED, ni les régimes de travail proposés et qui prennent l'info auprès de nos militants pour les diffuser après.. ! les agents qui leur font confiance sont mal partis...

Pour autant la CFDT, elle, travaille les dossiers et les maîtrise !! Condition indispensable pour défendre les agents.

Nous avons communiqué auprès de vous, en amont, pour vous donner les pistes probables et nous continuerons à travailler pour obtenir une solution adaptée à chacun (sur les horaires, les régimes ou le lieu de travail.)

D'ores et déjà nous avons obtenu des compensation pour le transfert vers le CTED, mais la Cfdt n'est pas dupe, et a bien conscience que c'est sur le long terme qu'il faut regarder, pour qu'aucun agent ne se trouve dans une position inconfortable après le transfert définitif du retour hors de la DOTC SUD.

Résumé

1^{er} septembre 2009 → transfert vers le CTED Paris 20

- prime de mobilité fonctionnelle 500€
- prime de mobilité géographique de 300 à 2500€ suivant les cas

mars 2010 → transferts définitif hors DOTC SUD

- mise en place d'un plan de reclassement que la CFDT souhaite voir appliquer le plus tôt possible.

C'est bien en mars 2010 que le véritable enjeu se trouve, une fois l'activité des retours transférer, que feront les agents ? Sur quelle position ? Avec quel régime de travail ?

Et n'oublions pas que certains agents ont des inaptitudes et qu'il faudra en tenir compte, la CFDT a obtenu un accord à ce sujet qu'elle entend faire vivre à leur profit

IL EST IMPERATIF que ces derniers aient une parfaite visibilité de ce qui les attends en septembre, certes, mais plus encore en mars.

N'hésitez pas à contacter nos militants pour plus de renseignements.